

2026-009

**SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT
D'UN CADRE DE SANTÉ À TEMPS COMPLET OUVERT AUX 2 GRADES**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Sylviane DUCHOSAL

Absents :

Madame Rose PAVIET
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Date de publication : 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président explique qu'à la suite du départ de la Directrice de l'EHPAD, il a été décidé de procéder à une réorganisation et à une redéfinition des postes au sein de l'établissement, afin d'en assurer le bon fonctionnement et de répondre aux obligations réglementaires d'encadrement.

Dans ce cadre, il a été décidé de créer un poste de direction administrative et financière. Ce poste aura pour missions principales :

- Participer à la gouvernance du CIAS,
- Sécuriser les décisions budgétaires,
- Garantir la cohérence des procédures et veiller à la bonne application des orientations définies par les élus.

En conséquence, le poste de direction de l'EHPAD n'a plus lieu d'être.

Par ailleurs, le CIAS des Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un emploi permanent de cadre de santé affecté à la direction de l'EHPAD.

Ce poste est vacant depuis le 19 janvier 2026, à la suite de la réintégration anticipée de l'agent concerné au sein de la fonction publique hospitalière.

Aussi, l'emploi de cadre de santé ouvert aux 2 grades créé au CIAS des Versants d'Aime par délibération n°2024-034 en date du 26 septembre 2024 n'a plus lieu d'être. Il est donc proposé de le supprimer.

Le Comité Social Territorial sollicité sur ce dossier lors de sa séance du 18 février 2026, a émis un avis favorable sur cette suppression, à l'unanimité des membres présents.

Ceci exposé,
Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 5
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 5
- nombre de votes « pour » : 5
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant que l'emploi de cadre de santé est vacant et n'a plus lieu d'être,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 février 2026,

APPROUVE la suppression de l'emploi permanent cadre de santé ouvert aux 2 grades à temps complet créé par délibération n° 2024-034 en date du 26 septembre 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 FÉVRIER 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,
Bernadette CHAMOUSSIN



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

